

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2782

15 novembre 2011

SOMMAIRE

Advent Haddock (Luxembourg) Holding	Gracewell Properties (Horley) S.à r.l 133499
S.à r.l	Green Capital Minds S.à r.l
Amadeus Holdco S.à r.l133501	Group George Forrest S.A
Barclays Integrated Infrastructure Pro-	Group George Forrest S.A133497
jects S.à r.l	GWM Merchant International S.A133510
DC Management s.àr.l	Hallencia Holding-SPF133510
Europro S.A	Harrow S.A., SPF
Finstone S.à r.l	Hightly Corporation S.C.A133522
Fiparic S.A., SPF	Hippo Investments S.A
Flesch Immobilière S.à r.l133498	Icare Promotions Luxembourg S.àr.l 133523
FLE SICAV-FIS133498	Ilidor S.à r.l
Foncière de Bagan S.A133490	Ilidor S.à r.l
FPM Realty S.A	Immobilière Nr 30 S.A
Gacel Finance	Immobilière PIESCH S.A
Gacel Finance	Instal S.A
Gec Europe S.A133500	Inter-Guard AG
Gec Europe S.A133500	International Automotive Components
GEC Management S.à r.l133501	Group Europe S.à r.l
GEC Management S.à r.l133501	International Sales Consult S.A133531
Gelchem S.A	IPEF III Holdings N° 18 S.A
Ghumte S.à r.l	IPEF III Holdings No 8 S.A
Giedo van der Garde S.à r.l	Irina Immobilière Sàrl133511
Global Atlantico S.à r.l133508	Jasel S.A
Global Investech S.A	LuxGEO S.àr.l
Global Liability Reinsurance Company 133508	Master Management S.à r.l133508
Global Metall, S.à r.l	Paolett Holding S.A
Global Wealth Management Group S.A.	Patron Agmond S.à r.l
133500	REPI Holding S.à r.l
Goma-Fin S.A133509	Titan European Holdings
Goma-Fin S.A133509	UMEA Consulting
Goma-Fin S.A	



Giedo van der Garde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Giedo van der Garde S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011138218/11.

(110160063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 23 septembre 2011 à 12.15 heures

Démission de Monsieur Eric Grabli de son poste de membre du Conseil de Surveillance de la société Foncière de Bagan S.A. avec effet immédiat et nomination en son remplacement de la société SERIMNIR FUND comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.

SERIMNIR FUND résidant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 137.142. Le nouveau membre du Conseil de Surveillance terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011138523/21.

(110159860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Titan European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 163.685.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of September,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Titan Machinery Inc., a company existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the Secretary of the State of Delaware, under number 4471082,

here represented by Maître Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 September 2011,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Titan European Holdings" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.



Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law:
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.
 - Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any intervivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who



fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any A manager or by the joint signature of any B manager together with any A manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on February 1 and ends on January 31.



- **Art. 19.** Each year on January 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.
- Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

Titan Machinery Inc., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on January 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Mr. David Meyer, C.E.O., born on 25 April 1953 in Minnesota, U.S.A., residing at 149, 49 th Avenue E, West Fargo, ND 580788221, U.S.A. is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:



Titan Machinery Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4471082,

ici représentée par Maître Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 septembre 2011,

La procuration signée « ne varietur » par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** et lest formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Titan European Holdings» (la « Société ») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.
 - **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq 10 cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.



- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 18. L'année sociale commence le premier février et se termine le trente et un janvier.
- Art. 19. Chaque année au trente et un janvier les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- **Art. 22.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Titan Machinery Inc., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

- 1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Mr. David Meyer, C.E.O., né le 25 avril 1953 à Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 149, 49 th Avenue E, West Fargo, ND 58078-8221, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aldwin Dekkers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 septembre 2011. LAC / 2011 / 41894. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135940/362.

(110156950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Group George Forrest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 octobre 2011

Madame Valérie BEHAEGEL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg au 65, boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138249/13.

(110159714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138207/10.

(110160309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Fiparic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.343.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138208/10.

(110160179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



FLE SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.600.

Résolutions prises par le conseil de gérance en date du 30 septembre 2011

En date du 30 septembre 2011 la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65477, avec siège à 400, Route d'Esch, L – 1471 a été nommée en tant que 'Réviseur d'Entreprises Agréé'jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE SICAV-FIS

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011138210/16.

(110160222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.507.714,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 septembre 2011 que le gérant suivant de la Société a été révoqué, avec effet au 29 septembre 2011:

- Monsieur Jérôme Tibesar, gérant de classe B.

Il résulte des mêmes résolutions que:

- Monsieur Nedim Görel, né le 25 janvier 1953 en Istanbul (Turquie), demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, est nommé gérant Classe B avec effet au 29 septembre 2011 et pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138265/18.

(110159588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Flesch Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 7, um Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 74.272.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138211/10.

(110160037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

FPM Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 117.790.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138215/9.

(110159937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Agmond S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.450.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 septembre 2011 que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société Grace Lodge Care Investments S. à r.l, ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.615.

- Grace Lodge Care Investments S. à r.l S. à r.l. détient donc les 500 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011138220/16.

(110159572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

REPI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.578.

AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.578, vom 26. September 2011, geht hervor dass:

- Herr Peter BOLLMANN, mit sofortiger Wirkung von seiner derzeitigen Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft, abberufen wurde;
- Frau Susanne SCHEFFER, wohnhaft in L-6680 Mertert, 6a, rue Haute, mit sofortiger Wirkung, zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Wasserbillig, den 26. September 2011.

Reip Luxembourg Holding S.à r.l.

Susanne SCHEFFER

Référence de publication: 2011139003/19.

(110160980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2011

L'assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de FIDUO (anciennement MAZARS), immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B56248, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138223/16.

(110159858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100106619 Date: 19/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138224/12.

(110159863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Gec Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.035.

Le siège social de la société GEC EUROPE S.A., R.C.S. Luxembourg B125035, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 04 octobre 2011 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité limitée

2, RUE DES DAHLIAS

L-1411 LUXEMBOURG

Troisfontaines John

Référence de publication: 2011138227/14.

(110159917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138241/12.

(110159958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Gec Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 125.035.

L'administrateur unique la société anonyme LIMON S.A. ainsi que le commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l. se sont démis de leurs fonctions respectives de la société GEC EUROPE S.A., R.C.S. Luxembourg B125035, en date du 04 octobre 2011.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

2, RUE DES DAHLIAS

L-1411 LUXEMBOURG

Troisfontaines John

Référence de publication: 2011138228/16.

(110159922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Le siège social de la société GEC Management S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B128761, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 04 octobre 2011 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

2. RUE DES DAHLIAS

L-1411 LUXEMBOURG

Troisfontaines John

Référence de publication: 2011138229/14.

(110159916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Le commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l. s'est démis de sa fonction de la société GEC Management S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B128761, en date du 04 octobre 2011.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité limitée

2, RUE DES DAHLIAS

L-1411 LUXEMBOURG

Troisfontaines John

Référence de publication: 2011138230/14.

(110159920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Gelchem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.286.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138232/10.

(110160211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Amadeus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.487.349,65.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 156.253.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the capacity as a special proxyholder of the share-holders of Amadeus Holdco S.à r.l. a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 6,487,349.65, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, on 13 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2598, of 27 November 2010, and entered in the Luxembourg Company Register, under the number B 156.253, the articles of incorporation of which have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, on 16 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1710, of 28 July 2011, by virtue of the authority conferred to him by the shareholders of the Company pursuant to proxies from the shareholders given under private seal which proxies, signed "ne varietur" by the



appearing person and the undersigned notary, have remained annexed to the deed of the undersigned notary of 16 March 2011, documenting the increase of the Company's capital, deed number 1742 of the notary's register (the "Deed"), registered at Redange/Attert on 18 March 2011, Relation: RED/2011/588, filed with the Register of commerce and companies on 12 May 2011 under reference L110072791 as well as restated proxies given under private seal from Allard Reinar van der Veen, born in Bergen, the Netherlands, on 16 August 1973, managing director, residing at Vincent van Goghweg 2, 1861 CD Bergen NH, The Netherlands ("Allard Reinar van der Veen") and Bellisimo Investments Limited, having its registered office at c/o Newhaven Trustees (BVI) Limited, 3 rd Floor Omar Hodge Bldg., Wickhams Cay 1, PO Box 933,

Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110, registered at the registrar of corporate affairs under number 1397167 ("Bellisimo") which proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- That a clerical error appears in the Deed.
- That, the name of two shareholders have been inverted in the table mentioned in section SUBSCRIPTION PAY-MENT of the Deed and that as a consequence, Allard Reinier van der Veen shall not subscribe for five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 1 Shares, five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 2 Shares and five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 3 Shares, and forty-five thousand four hundred sixty-three (45,463) Class 1 Preference Shares, forty-five thousand four hundred sixty-three (45,463) Class 2 Preference Shares and forty-five thousand four hundred sixty-two (45,462) Class 3 Preference Shares and Bellisimo shall not subscribe for three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-four (3,231,234) Class B 1 Shares, three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-three (3,231,233) Class B 2 Shares, three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-three (3,231,233) Class B 3 Shares and, twenty-six thousand three hundred ninety-seven (26,397) Class 1 Preference Shares, twenty-six thousand three hundred ninety-seven (26,397) Class 2 Preference Shares, twenty-six thousand three hundred ninety-six (26,396) Class 3 Preference Shares, as falsly indicated in the Deed but Bellisimo shall rather subscribe for five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 1 Shares, five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 2 Shares and five million five hundred sixty-five thousand one hundred (5,565,100) Class B 3 Shares, and fortyfive thousand four hundred sixty-three (45,463) Class 1 Preference Shares, forty-five thousand four hundred sixty-three (45,463) Class 2 Preference Shares and forty-five thousand four hundred sixty-two (45,462) Class 3 Preference Shares and Allard Reinier van der Veen shall rather subscribe for three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-four (3,231,234) Class B 1 Shares, three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-three (3,231,233) Class B 2 Shares, three million two hundred thirty-one thousand two hundred thirty-three (3,231,233) Class B 3 Shares and, twenty-six thousand three hundred ninety-seven (26,397) Class 1 Preference Shares, twenty-six thousand three hundred ninety-seven (26,397) Class 2 Preference Shares, twenty-six thousand three hundred ninety-six (26,396) Class 3 Preference Shares.
 - That accordingly the Deed must be read as follows:
- (i) in section SUBSCRIPTION PAYMENT of the English version of the Deed, the table recording the subscription must be read as follows:

Subscriber	Class B 1 Shares	Class B 2 Shares	Class B 3 Shares	Class 1 Preference Shares	Class 2 Preference Shares	Class 3 Preference Shares
Rasi	eighteen million five hundred one thousand two hundred (18,501,200)	eighteen million five hundred one thousand two hundred (18,501,200)	eighteen million five hundred one thousand two hundred (18,501,200)	three million four hundred eight thousand six hundred thirty-three (3,408,633)	three million four hundred eight thousand six hundred thirty-three (3,408,633)	three million four hundred eight thousand six hundred thirty-two (3,408,632)
Johannes	six million eight hundred sixty-	six million eight hundred sixty-	six million eight hundred sixty-	fifty-six thousand	fifty-six thousand	fifty-six thousand
Hendricus	four thousand four hundred	four thousand four hundred	four thousand four hundred	seventy-seven (56,077)	seventy-seven (56,077)	seventy- seven
Scholts	thirty-four (6,864,434)	thirty-three (6,864,433)	thirty-three (6,864,433)			(56,077)
Dirk Peter Stolp	six million eight hundred sixty four thousand four hundred thirty-four	six million eight hundred sixty- four thousand four hundred thirty-three	six million eight hundred sixty- four thousand four hundred thirty-three	fifty-six thousand seventy-seven (56,077)	fifty-six thousand seventy-seven (56,077)	fifty-six thousand seventy- seven (56,077)



	(6,864,434)	(6,864,433)	(6,864,433)			
Coulson	six million	six million	six million	fifty-four	fifty-four	fifty-four
	seven hundred	seven hundred	seven hundred	thousand nine	thousand	thousand
	twenty-one	twenty-one	twenty-one	hundred seven	nine hundred	nine hundred
	thousand one	thousand	thousand	(54,907)	six (54,906)	six (54,906)
	hundred thirty-	one hundred	one hundred			
	four (6,721,134)	thirty-three	thirty-three			
D 111 .	6 6	(6,721,133)	(6,721,133)			
Bellisimo	five million five	five million five	five million five	forty-five	forty-five	forty-five
	hundred sixty-	hundred sixty-	hundred sixty-	thousand four	thousand four	thousand
	five thousand	five thousand	five thousand	hundred sixty-	hundred sixty-	four hundred
	one hundred	one hundred	one hundred	three (45,463)	three (45,463)	sixty-two
A II . I	(5,565,100)	(5,565,100)	(5,565,100)			(45,462)
Allard	three million	three million	three million	twenty-six	twenty-six	twenty-six
	two hundred	two hundred	two hundred	thousand	thousand	thousand
Reinier van	thirty-one thousand two	thirty-one thousand two	thirty-one thousand two	three hundred	three hundred	three hundred
	hundred thirty-	hundred thirty-	hundred thirty-	ninety-seven (26,397)	ninety-seven (26,397)	
der Veen	four (3,231,234)	three	three	(20,377)	(20,377)	ninety-six (26,396)
	10u1 (3,231,23 1)	(3,231,233)	(3,231,233)			(20,370)
lohan	three million	three million	three million	twonty six	twonty six	twonty six
Johan	two hundred	two hundred	two hundred	twenty-six thousand	twenty-six thousand	twenty-six thousand
Dejans	thirty-one	thirty-one	thirty-one	three hundred	three hundred	three
	thousand two	thousand two	thousand two	ninety-seven	ninety-seven	hundred
	hundred thirty-	hundred thirty-	hundred thirty-	(26,397)	(26,397)	ninety-six
	four (3,231,234)	three	three	(20,577)	(20,577)	(26,396)
	(0,201,201)	(3,231,233)	(3,231,233)			(=0,010)
Lavah	one million	one million	one million	fifteen	fifteen	fifteen
	eight hundred	eight hundred		thousand three		thousand
	seventy-four	seventy-four	seventy-four	hundred	hundred	three
	thousand nine	thousand nine	thousand nine	seventeen	seventeen	hundred
	hundred thirty-	hundred thirty-	hundred thirty	(15,317)	(15,317)	sixteen
	four (1,874,934)	three	three	,	,	(15,316)
	,	(1,874,933)	(1,874,933)			,
Total	fifty-two million	fifty-two million	fifty-two million	three million	three million	three million
	eight hundred	eight hundred	eight hundred	six hundred	six hundred	six hundred
	fifty-three	fifty-three	fifty-three	eighty-nine	eighty-nine	eighty-nine
	thousand seven	thousand six	thousand	thousand	thousand two	thousand two
	hundred four	hundred	six hundred	two hundred	hundred	hundred
	(52,853,704)	ninety eight	ninety eight	sixty-eight	sixty-seven	sixty-two
		(52,853,698)	(52,853,698)	(3,689,268)	(3,689,267)	(3,689,262)
` '	SOUSCRIPTION -	PAIEMENT of the	e French version o	of the Deed, the	table recording t	ne subscription
must be read as f						
Souscripteur	Parts Sociales	Parts Sociales	Parts Sociales	Parts Sociales		Parts Sociales
	de Classe B 1	de Classe B 2	de Classe B 3	de Préférence	de Préférence	
_				de Classe 1	de Classe 2	de Classe 3
Rasi		dix-huit millions		trois millions	trois millions	trois millions
	cinq cent un	cinq cent un	cinq cent un	quatre cent	quatre cent	quatre cent
		mille deux cents		huit mille	huit mille	huit mille
	(18.501.200)	(18.501.200)	(18.501.200)	six cent	six cent	six cent
				trente-trois	trente-trois	trente-deux
				(3.408.633)	(3.408.633)	(3.408.632)
Johannes	six millions huit	six millions huit	six millions huit	cinquante-six	cinquante-six	cinquante-
	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	mille soixante	mille soixante-	six mille
Hendricus	quatre mille	quatre mille	quatre mille	-dix-sept	dix-sept	soixante-
	quatre cent	quatre cent trente-trois	quatre cent trente-trois	(56.077)	(56.077)	dix-sept (56.077)
Scholts	trente-quatre (6.864.434)	(6.864.433)	(6.864.433)			(56.077)
Dirk Peter	six millions huit	six millions huit	six millions huit	cinquente six	cinquente six	cinquanta
Dirk reter	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	cinquante-six mille soixante-	cinquante-six mille soixante-	cinquante- six mille
Stolp	Cont Solvanice	Conc Solvanice-	cent solvanie-	.iiiic 30ixaiice-	.iiiic 30iAaiite-	31A IIIIIIE



	quatre mille	quatre mille	quatre mille	dix-sept	dix-sept	soixante-
	quatre cent	quatre cent	quatre cent	(56.077)	(56.077)	dix-sept
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois			(56.077)
	(6.864.434)	(6.864.433)	(6.864.433)			
Coulson	six millions sept	six millions sept	six millions sept	cinquante-	cinquante-	cinquante-
	cent vingt et un	cent vingt et un	cent vingt et un	quatre mille	quatre mille	quatre mille
	mille cent	mille cent	mille cent	neuf cent sept	neuf cent six	neuf cent six
	trente quatre	trente-trois	trente-trois	(54.907)	(54.906)	(54.906)
	(6.721.134)	(6.721.133)	(6.721.133)	,	,	,
Bellisimo	cinq millions	cinq millions	cinq millions	quarante-cinq	quarante-cinq	quarante-cinq
	cinq cent	cinq cent	cinq cent	mille quatre-	mille quatre-	mille quatre-
	soixante-cinq	soixante-cinq	soixante-cinq	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-
	mille cent	mille cent	mille cent	trois (45.463)	trois (45.463)	deux (45.462)
	(5.565.100)	(5.565.100)	(5.565.100)	,	, ,	, ,
Allard	trois millions	trois millions	trois millions	vingt-six mille	vingt-six mille	vingt-six mille
	deux cent	deux cent	deux cent	trois cent	trois cent	trois cent
Reinier van	trente et un	trente et un	trente et un	quatre-vingt-	quatre-vingt-	quatre-vingt-
	mille deux cent	mille deux cent	mille deux cent	dix-sept	dix-sept	seize (26.396)
der Veen	trente-quatre	trente-trois	trente-trois	(26.397)	(26.397)	
der veen	(3.231.234)	(3.231.233)	(3.231.233)			
Johan	trois millions	trois millions	trois millions	vingt-six mille	vingt-six mille	vingt-six mille
Dejans	deux cent	deux cent	deux cent	trois cent	trois cent	trois cent
•	trente et un	trente et un	trente et un	quatre-vingt-	quatre-vingt-	quatre-vingt-
	mille deux cent	mille deux cent	mille deux cent	dix-sept	dix-sept	seize (26.396)
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois	(26.397)	(26.397)	
	(3.231.234)	(3.231.233)	(3.231.233)	, ,	, ,	
Lavah	un million huit-	un million huit-	un million huit-	quinze mille	quinze mille	quinze mille
	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	trois cent dix-	trois cent dix-	trois cent
	quatorze mille	quatorze mille	quatorze mille	sept (15.317)	sept (15.317)	seize (15.316)
	neuf cent	neuf cent	neuf cent			
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois			
	(1.874.934)	(1.874.933)	(1.874.933)			
Total	cinquante-deux	cinquante-deux	cinquante-deux	trois millions	trois millions	trois millions
	millions huit	millions huit	millions huit	six cent quatre	six cent quatre	six cent
	cent cinquante-	cent cinquante-	cent cinquante-	vingt-neuf mille	vingt-neuf mille	quatre vingt-
	trois mille sept	trois mille six	trois mille six	deux cent	deux cent	neuf mille
	cent quatre	cent quatre-	cent quatre-	soixante-huit	soixante-sept	deux cent
	(52.853.70 4)	vingt-dix-huit	vingt-dix-huit	(3.689.268)	(3.689.267)	soixante-
	, ,	(52.853.698)	(52.853.698)	,	,	deux
		, ,	,			(3.689.262)
						` ,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de Amadeus Holdco S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 6,487,349.65 ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société») constituée suivant acte du notaire soussigné, du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2598 du 27 novembre 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.253 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 28 juillet 2011, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les associés de la Société conformément aux procurations données par les associés



sous seing privé, procurations qui, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, sont restées annexées à l'acte établi par le notaire instrumentant le 16 mars 2011, documentant l'augmentation du capital de la Société, acte numéro 1742 du répertoire du notaire (le «Acte»), enregistré à Redange/Attert, le 18 mars 2011, Relation: RED/2011/588, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12 mai 2011 sous la référence L110072791, ainsi que les procurations modifiées données sous seing privé par Allard Reinar van der Veen, né à Bergen, Pays-Bas, le 16 Août 1973, administrateur, résidant au 2, Vincent van Goghweg, 1861 CD Bergen NH, Pays-Bas ("Allard Reinar van der Veen") et Bellisimo Investments Limited, dont le siège social se situe à Newhaven Trustees (BVI) Limited, 3 rd Floor Omar Hodge Bldg., Wickhams Cay 1, PO Box 933, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, VG1110, inscrite au registre des affaires sous le numéro 1397167 ("Bellisimo"), lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte
- Que, le nom de deux associés a été inversé dans le tableau mentionné à la section SOUSCRIPTION PAIEMENT de l'Acte et que en conséquence, Allard Reinier van der Veen n'aurait pas du souscrire à cinq millions cinq cent soixantecinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 1, cinq millions cinq cent soixante-cinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 2, cinq millions cinq cent soixante-cinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 3 et quarantecinq mille quatre-cent soixante-trois (45,463) Parts Sociales de Préférence de Classe 1, quarante-cinq mille quatre-cent soixante-trois (45,463) Parts Sociales de Préférence de Classe 2 et quarante-cinq mille quatre-cent soixante-deux (45,462) Parts Sociales de Préférence de Classe 3 et que Bellisimo n'aurait pas du souscrire à trois millions deux cent trente et un mille deux cent trente-quatre (3.231.234) Parts Sociales de Classe B 1, trois millions deux cent trente et un mille deux cent trente-trois (3.231.233) Parts Sociales de Classe B 2, trois millions deux cent trente et un mille deux cent trentetrois (3.231.233) Parts Sociales de Classe B 3 et vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (26.397) Parts Sociales de Préférence de Classe 1, vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (26.397) Parts Sociales de Préférence de Classe 2 et vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-six (26.396) Parts Sociales de Préférence de Classe 3 comme indiqué de manière erroné dans l'Acte mais que Bellisimo aura du plutôt souscrire à cinq millions cinq cent soixante-cinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 1, cinq millions cinq cent soixante-cinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 2, cinq millions cinq cent soixante-cinq mille cent (5,565,100) Parts Sociales de Classe B 3 et quarante-cinq mille quatre-cent soixante-trois (45,463) Parts Sociales de Préférence de Classe 1, quarante-cinq mille quatre-cent soixantetrois (45,463) Parts Sociales de Préférence de Classe 2 et quarante-cinq mille quatre-cent soixante-deux (45,462) Parts Sociales de Préférence de Classe 3 et Allard Reinier van der Veen aurait du plutôt souscrire à trois millions deux cent trente et un mille deux cent trente-quatre (3.231.234) Parts Sociales de Classe B 1, trois millions deux cent trente et un mille deux cent trente-trois (3.231.233) Parts Sociales de Classe B 2, trois millions deux cent trente et un mille deux cent trente-trois (3.231.233) Parts Sociales de Classe B 3 et vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (26.397) Parts Sociales de Préférence de Classe 1, vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (26.397) Parts Sociales de Préférence de Classe 2 et vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-six (26.396) Parts Sociales de Préférence de Classe 3.
 - Que par conséquent il s'agit de lire l'Acte comme suit:
- (i) à la section SUBSCRIPTION PAYMENT de la version anglaise de l'Acte, le tableau des souscriptions doit se lire comme suit:

Subscriber	Class B 1	Class B 2	Class B 3	Class 1	Class 2	Class 3
	Shares	Shares	Shares	Preference	Preference	Preference
				Shares	Shares	Shares
Rasi	eighteen million	eighteen million	eighteen million	three million	three million	three million
	five hundred	five hundred	five hundred	four hundred	four hundred	four hundred
	one thousand	one thousand	one thousand	eight thousand	eight thousand	eight
	two hundred	two hundred	two hundred	six hundred	six hundred	thousand six
	(18,501,200)	(18,501,200)	(18,501,200)	thirty-three	thirty-three	hundred
				(3,408,633)	(3,408,633)	thirty-two
						(3,408,632)
Johannes	six million eight	six million eight	six million eight	fifty-six	fifty-six	fifty-six
	hundred sixty-	hundred sixty-	hundred sixty-	thousand	thousand	thousand
Hendricus	four thousand	four thousand	four thousand	seventy-seven	seventy-seven	seventy-
	four hundred	four hundred	four hundred	(56,077)	(56,077)	seven
Sahalta	thirty-four	thirty-three	thirty-three			(56,077)
Scholts	(6,864,434)	(6,864,433)	(6,864,433)			
Dirk Peter	six million eight	six million eight	six million eight	fifty-six	fifty-six	fifty-six
Stolp	hundred sixty	hundred sixty-	hundred sixty-	thousand	thousand	thousand
•	four thousand	four thousand	four thousand	seventy-seven	seventy-seven	seventy-
	four hundred	four hundred	four hundred	(56,077)	(56,077)	seven
	thirty-four	thirty-three	thirty-three			(56,077)



	(6,864,434)	(6,864,433)	(6,864,433)			
Coulson	six million	six million	six million	fifty-four	fifty-four	fifty-four
	seven hundred	seven hundred	seven hundred	thousand nine	thousand	thousand
	twenty-one	twenty-one	twenty-one	hundred seven	nine hundred	nine hundred
	thousand one	thousand	thousand	(54,907)	six (54,906)	six (54,906)
	hundred thirty-	one hundred	one hundred			
	four (6,721,134)	thirty-three	thirty-three			
Bellisimo	five maillian five	(6,721,133) five million five	(6,721,133) five million five	fauta fire	£	fauta fire
bellisimo	five million five hundred sixty-	hundred sixty-	hundred sixty-	forty-five thousand four	forty-five thousand four	forty-five thousand
	five thousand	five thousand	five thousand	hundred sixty-	hundred sixty-	four hundred
	one hundred	one hundred	one hundred	three (45,463)	three (45,463)	sixty-two
	(5,565,100)	(5,565,100)	(5,565,100)	,	, ,	(45,462)
Allard	three million	three million	three million	twenty-six	twenty-six	twenty-six
	two hundred	two hundred	two hundred	thousand	thousand	thousand
Reinier van	thirty-one	thirty-one	thirty-one	three hundred	three hundred	three
	thousand two hundred thirty-	thousand two	thousand two	ninety-seven	ninety-seven	hundred
der Veen	four (3,231,234)	hundred thirty- three	hundred thirty- three	(26,397)	(26,397)	ninety-six (26,396)
	1001 (3,231,231)	(3,231,233)	(3,231,233)			(20,370)
Johan	three million	three million	three million	twenty-six	twenty-six	twenty-six
Dejans	two hundred	two hundred	two hundred	thousand	thousand	thousand
•	thirty-one	thirty-one	thirty-one	three hundred	three hundred	three
	thousand two	thousand two	thousand two	ninety-seven	ninety-seven	hundred
	hundred thirty-	hundred thirty-	hundred thirty-	(26,397)	(26,397)	ninety-six
	four (3,231,234)	three (3,231,233)	three (3,231,233)			(26,396)
Lavah	one million	one million	one million	fifteen	fifteen	fifteen
Luvan	eight hundred	eight hundred		thousand three		thousand
	seventy-four	seventy-four	seventy-four	hundred	hundred	three
	thousand nine	thousand nine	thousand nine	seventeen	seventeen	hundred
	hundred thirty-	hundred thirty-	hundred thirty	(15,317)	(15,317)	sixteen
	four (1,874,934)	three	three			(15,316)
Tatal	C ((1,874,933)	(1,874,933)			<u></u>
TOTAL	fifty-two million eight hundred	fifty-two million eight hundred	fifty-two million eight hundred	three million six hundred	three million six hundred	three million six hundred
	fifty-three	fifty-three	fifty-three	eighty-nine	eighty-nine	eighty-nine
	thousand seven	thousand	thousand		thousand two	
	hundred four	six hundred	six hundred	two hundred	hundred	hundred
	(52,853,704)	ninety-eight	ninety-eight	sixty-eight	sixty-seven	sixty-two
		(52,853,698)	(52,853,698)	(3,689,268)	(3,689,267)	(3,689,262)
• •	tion SOUSCRIPTI	ON – PAIEMENT	de la version fran	içaise de l'Acte, l	e tableau des sou	scriptions doit
se lire comme su	Parts Sociales	Parts Sociales	Parts Sociales	Parts Sociales	Parte Socialos	Parts Sociales
Souscripteur	de Classe B 1	de Classe B 2	de Classe B 3	de Préférence	de Préférence	
	40 0,4000 2 1	G G.4556 B 1	GC C.1255C D 5	de Classe 1	de Classe 2	de Classe 3
Rasi	dix-huit millions	dix-huit millions	dix-huit millions	trois millions	trois millions	trois millions
	cinq cent un	cinq cent un	cinq cent un	quatre cent	quatre cent	quatre cent
		mille deux cents		huit mille	huit mille	huit mille
	(18.501.200)	(18.501.200)	(18.501.200)	six cent	six cent	six cent
				trente-trois (3.408.633)	trente-trois (3.408.633)	trente-deux (3.408.632)
Johannes	six millions huit	six millions huit	six millions huit	cinquante-six	cinquante-six	cinquante-
Jonannes	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	mille soixante	mille soixante-	six mille
Hendricus	quatre mille	quatre mille	quatre mille	-dix-sept	dix-sept	soixante-
	quatre cent	quatre cent	quatre cent	(56.077)	(56.077)	dix-sept
Scholts	trente-quatre	trente-trois	trente-trois			(56.077)
	(6.864.434)	(6.864.433)	(6.864.433)			
Dirk Peter	six millions huit	six millions huit	six millions huit cent soixante-	cinquante-six mille soixante-	cinquante-six mille soixante-	cinquante- six mille
Stolp	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	mine soixante-	mine solxante-	SIX IIIIIIE



	auatra milla	auatra milla	guatra milla	div cont	div cont	aaiyanta
	quatre mille	quatre mille	quatre mille	dix-sept (56.077)	dix-sept (56.077)	soixante-
	quatre cent	quatre cent	quatre cent	(36.077)	(36.077)	dix-sept
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois			(56.077)
	(6.864.434)	(6.864.433)	(6.864.433)			
Coulson	six millions sept	six millions sept	six millions sept	cinquante-	cinquante-	cinquante-
	cent vingt et un	cent vingt et un	cent vingt et un	quatre mille	quatre mille	quatre mille
	mille cent	mille cent	mille cent	neuf cent sept	neuf cent six	neuf cent six
	trente quatre	trente-trois	trente-trois	(54.907)	(54.906)	(54.906)
	(6.721.134)	(6.721.133)	(6.721.133)			
Bellisimo	cinq millions	cinq millions	cinq millions	quarante-cinq	quarante-cinq	quarante-cinq
	cinq cent	cinq cent	cinq cent	mille quatre-	mille quatre-	mille quatre-
	soixante-cinq	soixante-cinq	soixante-cinq	cent soixante-	cent soixante-	
	mille cent	mille cent	mille cent	trois (45.463)	trois (45.463)	deux (45.462)
	(5.565.100)	(5.565.100)	(5.565.100)			
Allard	trois millions	trois millions	trois millions	vingt-six mille	vingt-six mille	vingt-six mille
	deux cent	deux cent	deux cent	trois cent	trois cent	trois cent
Reinier van	trente et un	trente et un	trente et un	quatre-vingt-	quatre-vingt-	quatre-vingt-
	mille deux cent	mille deux cent	mille deux cent	dix-sept	dix-sept	seize (26.396)
der Veen	trente-quatre	trente-trois	trente-trois	(26.397)	(26.397)	
dei veeli	(3.231.234)	(3.231.233)	(3.231.233)			
Johan	trois millions	trois millions	trois millions	vingt-six mille	vingt-six mille	vingt-six mille
Dejans	deux cent	deux cent	deux cent	trois cent	trois cent	trois cent
- ,	trente et un	trente et un	trente et un	quatre-vingt-	quatre-vingt-	quatre-vingt-
	mille deux cent	mille deux cent	mille deux cent	dix-sept	dix-sept	seize (26.396)
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois	(26.397)	(26.397)	
	(3.231.234)	(3.231.233)	(3.231.233)			
Lavah	un million huit-	un million huit-	un million huit-	quinze mille	quinze mille	quinze mille
	cent soixante-	cent soixante-	cent soixante-	trois cent dix-	trois cent dix-	trois cent
	quatorze mille	quatorze mille	quatorze mille	sept (15.317)	sept (15.317)	seize (15.316)
	neuf cent	neuf cent	neuf cent	,	,	,
	trente-quatre	trente-trois	trente-trois			
	(1.874.934)	(1.874.933)	(1.874.933)			
Total	cinquante-deux	cinquante-deux	cinquante-deux	trois millions	trois millions	trois millions
	millions huit	millions huit	•	six cent quatre	six cent quatre	six cent
	cent cinquante-	cent cinquante-		vingt-neuf mille	•	quatre vingt-
	trois mille sept	trois mille six	trois mille six	deux cent	deux cent	neuf mille
	cent quatre	cent quatre-	cent quatre-	soixante-huit	soixante-sept	deux cent
	(52.853.704)	vingt-dix-huit	vingt-dix-huit	(3.689.268)	(3.689.267)	soixante-
	, ,	(52.853.698)	(52.853.698)	, ,	, ,	deux
		, ,	,			(3.689.262)
						. ,

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2011. Relation: RED/2011/1998. Reçu douze (12,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135539/379.

(110156793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Ghumte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 139.364.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 03/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011138235/10.

(110159669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.644.

En date du 25 août 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1 er septembre 2011.

Les associés constatent que Monsieur José Correia, gérant B de la Société a décidé de transférer son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1 er septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011138237/14.

(110160133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Master Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.309.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 septembre 2011

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

H. STIENEN

Référence de publication: 2011138327/13.

(110160014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138238/10.

(110159594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 100.821.

Le Bilan au 31 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011138239/10.

(110160293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



Global Metall, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 102.617.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011138240/10.

(110159748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOMA-FIN S.A.

RINALDI Mariagrazia / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138242/12.

(110159949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOMA-FIN S.A.

RINALDI Mariagrazia / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138243/12.

(110159950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.332.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOMA-FIN S.A.

RINALDI Mariagrazia / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138244/12.

(110159951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Green Capital Minds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.777.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



GREEN CAPITAL MINDS S.à R.L. Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011138245/12.

(110159961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Group George Forrest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138248/9.

(110159706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Immobilière PIESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 70.753.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue le 5/10/2011 à 10.00 au siège social de la société à KEHLEN

Les actionnaires décident de

- reconduire pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 5/10/2011 le mandat de Robert SCHINTGEN en sa qualité d'administrateur respectivement d'administrateur délégué de la société
- reconduire pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 5/10/2011 le mandat de Léa BEISSEL en sa qualité d'administrateur
- Nommer pour une période de 6 ans à compter du 5/10/2011 Géraldine SCHINTGEN en qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle à la zone industrielle de KEHLEN L-8287 KEHLEN en qualité d'administrateur
- reconduire pour une nouvelle période de 6 ans à compter du 5/10/2011 le mandat Frank NIMAX en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Fait à Kehlen, le 5/10/2011.

Certifié sincère et conforme

Monsieur Frank NIMAX

Référence de publication: 2011138541/21.

(110159796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

GWM Merchant International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.763.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GWM MERCHANT INTERNATIONAL S.A.

DONATI Régis / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138251/12.

(110159959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2011

1 ère Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13/09/1962 à Nioki (RDC) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453



Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour HALLENCIA HOLDING-SPF
Signatures

Référence de publication: 2011138254/16.

(110160297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.522.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138256/10.

(110160180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Irina Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.486.

Il est porté à la connaissance de tous:

Dénonciation de la convention de domiciliation et dénonciation du siège social de la société IRINA IMMOBILIERE S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatricule au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155486 par l'Etude AS Avocats, prise en sa qualité de domiciliataire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour l'Etude AS-AVOCATS

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Domiciliataire

Référence de publication: 2011138282/16.

(110159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Advent Haddock (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 163.692.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Haddock (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC261934,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 13 September 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Haddock (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée)



incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- 3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;



3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) five thousand (5,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) five thousand (5,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) five thousand (5,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) five thousand (5,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) five thousand (5,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vii) five thousand (5,000) ordinary shares of class F (the "Class G Shares"), (viii) five thousand (5,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) five thousand (5,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) five thousand (5,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.
- 5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding.
- 5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.



6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.



- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
 - 15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- 15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then
- 15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.
- 16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.



17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the bylaws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by "Advent Haddock (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Ms. Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Enzo GUASTAFERRI, accountant, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Haddock (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des lles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des lles Caymans sous le numéro MC261934 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 13 septembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Haddock (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 13.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;
- 3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;



- 3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie E"); (vi) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.
- 5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).
- 5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts



Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I.

- 5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.
- 5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.
- 5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
- 5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
 - 8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".
 - 8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la ré-



munération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



15. Distribution des parts.

- 15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.
- 15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).
 - 15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:
- 15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis
- 15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.
- 16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.
- 17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

MD = (PN + P + RC) - (P + RL) Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification). 18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.



18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent Haddock (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des cinquante mille (50.000) parts sociales. Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et
- Monsieur Enzo GUASTAFERRI, comptable, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12603. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011135536/615.

(110157260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Hightly Corporation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138257/10.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

Signature.

(110159749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Paolett Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.248.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 octobre 2011 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:



- Monsieur Marc KOFUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011138378/18.

(110160261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Hippo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138258/9.

(110160273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Inter-Guard AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.323.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Pour INTER-GUARD AG Fiduciaire FORIG SC

Référence de publication: 2011138264/12.

(110160031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Icare Promotions Luxembourg S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138267/10.

(110159687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Ilidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.591.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011138270/12.

(110159601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.



Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Extrait de résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale tenue le 27 septembre 2011

L'assemblée révogue Madame Madeleine SIMEON de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Madame Patrizia BARLOZZETTI, demeurant à I-55042 Forte dei Marmi, Via Corsica 55, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Référence de publication: 2011138272/11.

(110159989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.687.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

BIIF HOLDCO II LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at, Fifth Floor 100, Wood Street, Londres, EC2V 7EX and registered with the Companies House under number No. 07557655,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 29 September 2011,

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes, PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.



Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be partners. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the partners at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

Art. 12. The board of managers shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if one of the A Managers and one of the B Managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the A Managers and of the B Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with any B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with any B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1 st and ends on December 31 st.
- **Art. 21.** Each year on December 31 st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.



Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

 BIIF HOLDCO II LIMITED
 12,500 Shares

 Total:
 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1. Is appointed as Manager of Category A of the Company for an undetermined period:
- Mr. Andrew MATTHEWS, banker, born on 21 September 1962 in Grimsby, United Kingdom, residing in BPE, 4 th Floor, Condor House, St Pauls, Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom.
 - 2. Are appointed as Manager of Category B of the Company for an undetermined period:
- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, private employee, born on 20 November 1976 in Nancy, France, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and
- Mr. Arnaud DELVIGNE, private employee, born on 3 November 1983 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 3. The Company shall have its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

BIIF HOLDCO II LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Fifth Floor 100, Wood Street, Londres, EC2V 7EX et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07557655,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg par une procuration signée le 29 septembre 2011,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation



n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants A et des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associe unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu' elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Souscription - Payement

Le capital social a été souscrit ainsi:

Parts Sociales:

 BIIF HOLDCO II LIMITED
 12.500 Parts Sociales

 Total:
 12.500 Parts Sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire correspondant au capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé en tant que Gérant A pour une durée indéterminée:
- Monsieur Andrew MATTHEWS, banquier, né le 21 septembre 1962 à Grimsby, Royaume-Uni, ayant son adresse à BPE, 4 th Floor, Condor House, St Pauls Churchyard, London EC4M 8AL, Royaume-Uni.
 - 2. Sont nommés en tant que Gérants B pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy France, ayant son professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Arnaud DELVIGNE, employé privé, né le 3 novembre 1983 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. La Société aura son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistre à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2011. LAC/2011/43157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135569/358.

(110157212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.



Ilidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.591.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011138271/12.

(110159785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Instal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.780.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138275/10.

(110160156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

International Sales Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138276/10.

(110159803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

IPEF III Holdings N° 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138280/9.

(110160263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Jasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.384.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 03 octobre 2011

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, Route de Longwy

L-1940 Luxembourg

- 2. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.
- 3. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.



Pour extrait conforme D. VAN HUFFEL

Référence de publication: 2011138286/16.

(110159591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

IPEF III Holdings No 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138281/9.

(110160262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

LuxGEO S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.198.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022;

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, by virtue of a proxy given on 26th September 2011.

The above appearing party is referred to as the "Shareholder".

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of LuxGEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty seven euro (EUR 225,573,247.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 13 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 12 April 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158198, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2073 of 6 September 2011, amended pursuant to a rectifying deed of 27 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To acknowledge the resignation of Mr David Sullivan with immediate effect as manager of the Company.
- 2 To appoint Mr Kees Jager as manager of the Company in replacement of Mr David Sullivan, resigning manager of the Company.
- 3 To create 2 classes of managers, the class A managers and the class B managers and to reclassify the existing managers into class A managers and class B managers.
- 4 To amend article 10, 11, 12 and 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above first resolution.
 - 5 Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr David Sullivan as manager of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharge to him for the performance of his duties as far as legally possible.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Kees Jager, born on 1 April 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period, in replacement of Mr David Sullivan, resigning manager of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Third resolution

The Shareholder resolved to create 2 classes of managers, the class A managers and the class B managers.

The Shareholder further resolved to classify the existing managers as follows:

- Séverine Michel, class A Manager;
- Kees lager, class A Manager;
- Yann Bak, class B Manager; and
- Andreas Demmel, class B Manager.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 10, 11, 12 and 14 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of four members at least, who need not be partners of the Company and who are either class A managers or class B Managers.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and at least by the vote of one class A manager and one class B manager.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one class A manager and one class B manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one class A manager and one class B manager.



Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159022;

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 septembre 2011.

La partie susmentionnée est nommée l'«Associé».

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis au notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'unique associé de LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros (EUR 225.573.247,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 697 du 12 avril 2011, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159036 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2073, en date du 6 septembre 2011 et modifié suivant un acte rectificatif du 27 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Reconnaissance de la démission de M. David Sullivan en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- 2 Nomination de M. Kees Jager en tant que gérant de la Société, remplaçant M. David Sullivan, gérant démissionnaire de la Société
- 3 Création de 2 catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B et reclassification des gérants actuels en gérants de catégorie A et en gérants de catégorie B.
 - 4 Modification de l'article 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société, afin de refléter la première décision susmentionnée.
 - 5 Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de reconnaître la démission, avec effet immédiat, de M. David Sullivan en tant que gérant de la Société et ont décidé de lui accorder la décharge complète pour l'accomplissement de ses devoirs autant que juridiquement possible.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer, avec effet immédiat, M. Kees Jager, né le 1 ^{er} avril 1977 à Guernesey, lles Anglo-Normandes, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, en tant que gérant de la Société et pour une période indéterminée, remplaçant M. David Sullivan, gérant démissionnaire et d'autoriser de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Troisième résolution

L'Associé a décidé de créer 2 catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

L'Associé a décidé de reclassifier les gérants actuels comme suit:

- Séverine Michel, gérant de catégorie A;
- Kees Jager, gérant de catégorie A;
- Yann Bak, gérant de catégorie B; and
- Andreas Demmel, gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10, 11, 12 et 14 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Les dits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de catégorie A soit gérants de catégorie B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un gérant de catégorie A et celle d'un gérant de catégorie B.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.



Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. LAC/2011/42763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135798/225.

(110156972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 102.511.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138466/10.

(110159805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

DC Management s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 111.945.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent DASNOIS.

Référence de publication: 2011138507/10.

(110160248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138519/10.

(110160025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck